

LIMOGES MÉTROPOLÉ

ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 17 janvier 2024

Portant délégation de signature à M. Sylvain ROQUES, Directeur général des services à Limoges Métropole

N° 24835

Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5511-1 et L. 5511-10

la délibération n°11 du 25 novembre 2022

portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur général des services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que M. Sylvain ROQUES assure les fonctions de Directeur général des services à Limoges Métropole depuis un contrat du 29 décembre 2020.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er. Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5511-1 du Code général des collectivités territoriales, à M. Sylvain ROQUES, Directeur général des services, pour la signature de tout document, à l'exception de ceux relatifs à l'élection, aux élections municipales et aux élections d'intérêt national.

ARTICLE 2. Le présent arrêté prend effet à compter du 17 janvier 2024 jusqu'au prochain renouvellement du conseil communautaire.

ARTICLE 3. Le Directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Le Président,

Signé électroniquement le 17/01/2024

Par Stéphane SUZIN

Cet arrêté fera également l'objet d'une notification auprès de l'Intendant.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.



ARRÊTÉ

Arrêté Portant délégation de signature à M. Sylvain ROQUES, Directeur général des services à Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 17 Janvier 2024



ARR_24835_ROQUES.pdf
(.pdf, 228,8 Ko)



TÉLÉCHARGER